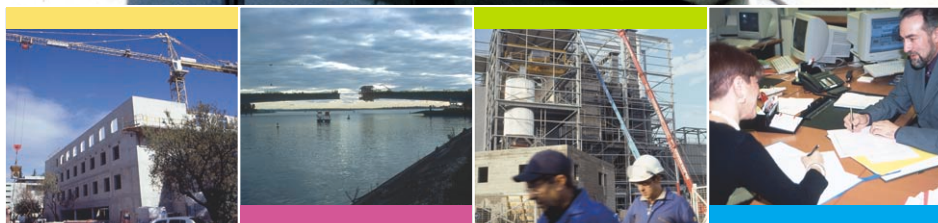




Missions d'expertise économique et financière du Trésor public



Une expertise au service de l'investissement public



sommaire

>	Les MEEF : une expertise pour les décideurs publics locaux	1
>	Une prestation de conseil indépendante et neutre <ul style="list-style-type: none">• pour répondre aux besoins d'expertise des ordonnateurs• pour évaluer les projets d'investissements publics	2/3
>	Une expertise sur mesure <ul style="list-style-type: none">• pour une véritable aide à la décision• avec l'appui de professionnels	4/5
>	Les MEEF, aux côtés des décideurs publics depuis 1995	6
>	Le réseau des MEEF certifié ISO 9001 version 2000	7
>	Pour prendre contact	8/9



Les MEEF : une expertise pour les décideurs publics locaux

*Ce projet a-t-il été bien évalué en terme de coût ?
Son financement est-il équilibré ?
Quelle est sa viabilité économique ?
Quelles conséquences en matière de coût de fonctionnement ?
Quelle est la capacité financière des différents partenaires investisseurs ?
Quel impact en termes d'activité et d'emploi sur le département ?*

Les 22 MEEF réalisent des expertises de projets d'investissements publics sur l'ensemble du territoire.

Telles sont les questions que se posent les décideurs publics lorsque l'État, l'agence régionale de l'hospitalisation, les établissements publics ou les collectivités locales envisagent la mise en œuvre de programmes d'investissement, la réalisation d'infrastructures ou de tout autre projet d'investissement qui engage des financements publics.

Afin d'aider les décideurs locaux, le Trésor public, piloté par la Direction générale de la comptabilité publique, dispose auprès des trésoriers-payeurs généraux de région de structures chargées de réaliser des expertises économiques et financières : les MEEF (missions d'expertise économique et financière).

Le réseau des MEEF certifié ISO 9001 version 2000 : une garantie de qualité





Une prestation de conseil indépendante et neutre

Pour répondre aux besoins d'expertise des ordonnateurs



*L'intervention
des MEEF repose
sur des principes
déontologiques
précis :
indépendance,
neutralité,
confidentialité.*

Une intervention concertée

La mission d'expertise est réalisée à la demande des ordonnateurs, notamment des préfets. Elle peut intervenir à différents stades du projet. Le champ de l'expertise est arrêté pour chaque projet en concertation avec les ordonnateurs. La démarche est menée selon une méthodologie spécifique reposant sur un cahier des charges et un calendrier précis.

Une intervention complète

L'expertise peut porter sur l'ensemble des volets d'une opération : économique, financier, juridique. Elle peut venir en complément d'analyses techniques ou spécifiques fournies par d'autres inter-

venants et donner un éclairage général sur un projet ou répondre à des questions spécifiques.

Une intervention indépendante, neutre et confidentielle

L'intervention de la MEEF est assurée par des experts indépendants. Elle aboutit à un rapport d'expertise qui n'est remis qu'à son commanditaire. L'expertise ne préjuge pas de la décision de l'ordonnateur : elle relève les points forts et points faibles d'un projet.

Pour évaluer les projets d'investissements publics



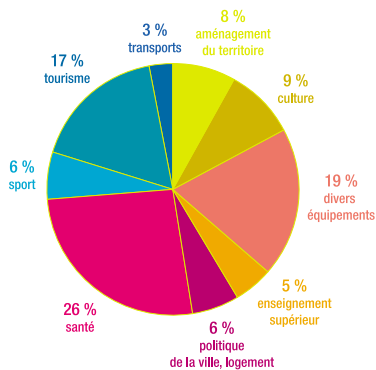
La moitié des projets expertisés par les MEEF ont un enjeu financier supérieur à 10 millions d'euros.

Des projets à forts enjeux

L'expertise porte principalement sur des projets d'investissements directement financés par l'État, cofinancés par des collectivités territoriales ou des établissements publics locaux. Elle peut aussi répondre à une demande d'élus locaux sur un projet totalement financé par une collectivité territoriale, en accord avec le préfet de région et le préfet du département concerné. Les MEEF peuvent également réaliser des évaluations ex post d'investissements publics.

La priorité est donnée aux opérations les plus complexes ou les plus significatives pour l'économie locale, induisant un enjeu global important en investissement et en fonctionnement.

Des secteurs d'intervention diversifiés - 2003





*Pour chaque projet,
le champ de
l'expertise est défini
en concertation
avec le
commanditaire.*

Pour une véritable aide à la décision

L'expertise réalisée par les MEEF apporte des éléments globaux et synthétiques d'appréciation d'un projet. Elle constitue un renforcement de la capacité d'expertise des ordonnateurs locaux. Les MEEF analysent les différents aspects d'un projet, selon les besoins du décideur.



aspects financiers

- coût et plan de financement de l'opération ;
- capacité financière des différents partenaires ;
- situation financière du maître d'ouvrage ;
- plan de trésorerie ;
- étude d'impact du projet en terme de coût de fonctionnement.

aspects économiques

- rentabilité économique du projet ;
- contexte économique (situation du marché, débouchés...) ;
- études d'impact (activité, emploi...).

aspects juridiques

- analyse du montage juridique ;
- création de structure de portage ;
- questions fiscales et domaniales.



Avec l'appui de professionnels

Une structure dans les trésoreries générales de région

La mission d'expertise économique et financière, placée sous l'autorité du trésorier-payeur général de région, est animée par un receveur des finances.

La mobilisation d'un réseau d'expertise économique et financier régional

Pour chaque étude, la MEEF travaille en mode projet : elle s'entoure de spécialistes formant une équipe adaptée à la prestation demandée et recherche toutes les analyses utiles. La MEEF mobilise l'ensemble des compétences des services financiers : le réseau du Trésor public et les autres services déconcentrés du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (DGI, DGCCRF, DGDDI, INSEE, DPMA, DARPMI).

La MEEF apporte ainsi une réponse globale et complète aux décideurs publics.

Pour chaque projet, la MEEF s'entoure d'une équipe de spécialistes des services déconcentrés du ministère. Elle peut aussi faire appel à des experts des autres services déconcentrés de l'État.



La MEEF est dirigée par un cadre supérieur du Trésor public.



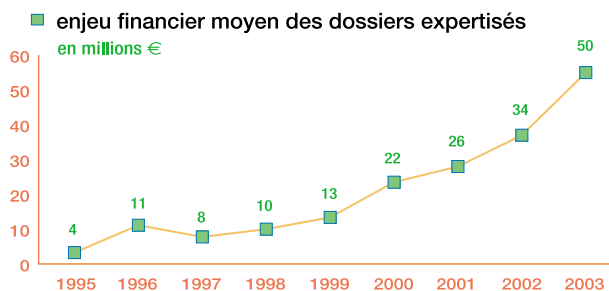
Les MEEF, aux côtés des décideurs publics depuis 1995

Les MEEF contribuent à l'optimisation de la gestion des crédits publics par :

- > une meilleure qualité de programmation financière des opérations ;
- > une mise en perspective des différents projets ;
- > une analyse des conséquences économiques et financières ;
- > un concours à l'amélioration du montage des dossiers.

Les missions d'expertise économique et financière en chiffres :

- > 1800 projets depuis leur création en 1995 ;
- > des projets expertisés portant sur plus de 35 milliards d'euros depuis 1995 ;
- > en 2003, un enjeu financier moyen de 50 millions d'euros par projet.





Le réseau des MEEF certifié ISO 9001 version 2000

Une garantie de qualité

Un engagement fort de la DGCP

Le réseau des MEEF a obtenu le 29 novembre 2000 la certification ISO 9002 version 1994 de l'Association Française pour le management et l'Amélioration de la Qualité (AFAQ). Le 6 novembre 2003, cette certification a été renouvelée avec un passage au nouveau référentiel ISO 9001 version 2000. La certification couvre l'ensemble des prestations fournies par les MEEF et marque l'engagement de la Direction générale de la comptabilité publique d'apporter à ses partenaires une réponse efficace aux besoins d'expertise locaux.

La certification ISO 9001 version 2000 confirme la maîtrise du processus d'expertise et la volonté du réseau des MEEF d'accroître la satisfaction de ses commanditaires.

Efficacité et qualité pour objectifs

La démarche vise à offrir des prestations d'expertise de qualité et homogènes sur l'ensemble du territoire grâce à des processus et une méthodologie communs à l'ensemble des MEEF, des échanges d'expériences et d'informations au sein du réseau des MEEF.

A l'écoute des décideurs publics locaux

Le réseau des MEEF s'adapte de façon permanente aux besoins et attentes des commanditaires. Des revues de contrat et des enquêtes de satisfaction sont ainsi régulièrement réalisées avec les commanditaires aux niveaux national et local.

CERTIFICATION 

N° QUAL/2000/15489b

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**
Direction Générale de la Comptabilité Publique
Première sous-direction
Réseau des Missions d'Expertise Economique
Et Financière

REALISATION DE PRESTATIONS D'EXPERTISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE
DES PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS,
DESTINEES AUX RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT.

PROVISION OF ECONOMIC AND FINANCIAL EXPERT APPRAISAL SERVICES
FOR PUBLIC INVESTMENT PROJECTS,
FOR THE FRENCH STATE'S TERRITORIAL MANAGEMENT OFFICIALS.

139, rue de Bercy F-75012 PARIS CEDEX 12
(Liste des sites en annexes n° 1 à n° 4)
(List of locations on appendices n° 1 to n° 4)

AFAQ certifie que pour les activités et les sites référencés ci-dessus toutes les dispositions mises en oeuvre pour répondre aux exigences imposées par la norme internationale :
AFAQ certifies that all the arrangements covering the above mentioned activities and locations are established to meet the requirements of the international standard :

ISO 9001 : 2000
ont été examinées et jugées conformes.
have been examined and found conform.

2003-11-06
2006-11-28

(signed/signed) Il est valable jusqu'à / It is valid until (year/month/day)

Le Président du Comité de Certification / The President of the Certification Committee: **J. GAUTRON**
Le Directeur Général (AFAQ) / The Managing Director of AFAQ: **Raymond O. PÉTRAT**
Le Représentant de l'Entreprise / In Behalf of the Firm: **J. BASSERES**

*Not applicable certified under ISO 9001:2000. The certification is subject to the periodic assessment of the system according to the contract. Such as to be in the scope of the certified (AFAQ) according to the contract. (100) (Annexes) L'organisation AFAQ est certifiée par elle-même conformément au standard ISO 9001:2000. Les activités référencées par ISO 9001:2000 en France sont énumérées à l'adresse suivante: <http://www.afaq.org/certification>. AFAQ certifies that all the arrangements covering the above mentioned activities and locations are established to meet the requirements of the international standard. The certification is subject to the periodic assessment of the system according to the contract. Such as to be in the scope of the certified (AFAQ) according to the contract. (100) (Annexes) The AFAQ organization is certified under ISO 9001:2000. The activities referenced by ISO 9001:2000 in France are listed at the following address: <http://www.afaq.org/certification>. AFAQ certifies that all the arrangements covering the above mentioned activities and locations are established to meet the requirements of the international standard. The certification is subject to the periodic assessment of the system according to the contract. Such as to be in the scope of the certified (AFAQ) according to the contract. (100) (Annexes) The AFAQ organization is certified under ISO 9001:2000. The activities referenced by ISO 9001:2000 in France are listed at the following address: <http://www.afaq.org/certification>.

AFAQ - 139, RUE DE BERCEY - 75012 PARIS CEDEX 12 FRANCE



Les MEEF sont implantées dans les trésoreries générales de région :

ALSACE

25 avenue des Vosges – BP 1048 F
67070 STRASBOURG Cedex

Tél. 03.88.56.54.54
Fax 03.88.32.21.92

AQUITAINE

24 rue François de Sourdis – BP 908
33060 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05.56.90.76.00
Fax 05.56.98.11.49

AUVERGNE

2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex

Tél. 04.73.43.10.00
Fax 04.73.90.86.38

BASSE-NORMANDIE

7 boulevard Bertrand
14034 CAEN Cedex

Tél. 02.31.38.34.00
Fax 02.31.85.30.15

BOURGOGNE

1 bis place de la Banque
21042 DIJON Cedex

Tél. 03.80.59.26.00
Fax 03.80.50.14.75

BRETAGNE

Cité administrative – avenue Janvier
35021 RENNES Cedex

Tél. 02.99.79.80.00
Fax 02.99.78.35.49

CENTRE

4 place du Martroi – BP 2435
45032 ORLÉANS Cedex 01

Tél. 02.38.79.69.59
Fax 02.38.79.69.73

CHAMPAGNE-ARDENNE

12 rue Sainte Marguerite
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Tél. 03.26.69.53.00
Fax 03.26.69.53.04

FRANCHE-COMTE

63 Quai Vieil-Picard
25030 BESANÇON Cedex

Tél. 03.81.25.20.20
Fax 03.81.81.16.47

HAUTE-NORMANDIE

Quai Jean-Moulin
76037 ROUEN Cedex

Tél. 02.35.58.37.37
Fax 02.35.63.80.70

ILE-DE-FRANCE

Recette Générale des Finances
94 rue Réaumur – 75104 PARIS Cedex 02

Tél. 01.55.80.85.30
Fax 01.55.80.85.39

LANGUEDOC-ROUSSILLON

334 allée Henri II de Montmorency
34954 MONTPELLIER Cedex 2

Tél. 04.67.15.75.15
Fax 04.67.15.75.00

LIMOUSIN

31 rue de Montmailler
87043 LIMOGES Cedex

Tél. 05.55.45.69.00
Fax 05.55.77.80.12

LORRAINE

1 rue François de Curel – BP 41054
57036 METZ Cedex 01

Tél. 03.87.38.68.68
Fax 03.87.36.62.89

MIDI-PYRENEES

Place Occitane
31039 TOULOUSE Cedex 09

Tél. 05.61.26.57.00
Fax 05.61.22.03.40

NORD-PAS DE CALAIS

82 avenue Kennedy – BP 689
59033 LILLE Cedex

Tél. 03.20.62.42.42
Fax 03.20.62.41.19

PAYS-DE-LOIRE

4 quai de Versailles – BP 93503
44035 NANTES Cedex 01

Tél. 02.40.20.50.50
Fax 02.40.20.18.65

PICARDIE

22 rue de l'Amiral Courbet – BP 2613
80026 AMIENS Cedex 01

Tél. 03.22.71.42.42
Fax 03.22.71.42.71

POITOU-CHARENTES

11 rue Riffault – BP 549
86020 POITIERS Cedex

Tél. 05.49.55.62.00
Fax 05.49.55.62.49

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Hôtel des Finances – 183 avenue du Prado
13357 MARSEILLE Cedex 20

Tél. 04.91.17.91.17
Fax 04.91.78.46.01

RHONE-ALPES

3 rue de la Charité
69268 LYON Cedex 02

Tél. 04.72.40.84.00
Fax 04.72.40.84.12

REUNION

7 avenue André Malraux
97705 SAINT-DENIS MESS. Cedex 09

Tél. 02.62.90.88.00
Fax 02.62.21.46.10

Février 2004

